
ICANN73 | Forum virtuel de la communauté – Séance conjointe : Conseil d’administration de l’ICANN et NCSG
Lundi 7 mars 2022 – 09h00 à 10h00 AST

FRANCO CARRASCO : ... les informations d’ordre logistique. L’enregistrement est en cours.

Bonjour, je m’appelle Franco Carrasco du personnel de l’organisation ICANN. Bienvenue à cette séance conjointe entre le Conseil d’Administration de l’ICANN et l’unité constitutive des entités non commerciales. Veuillez noter que cette séance est enregistrée et conforme aux normes attendues de comportement à l’ICANN.

L’interprétation pour cette séance inclura les six langues de l’ONU, soit l’arabe, le chinois, le français, le russe, l’espagnol et l’anglais. Cliquez sur l’icône d’interprétation sur Zoom et sélectionnez la langue que vous souhaitez écouter pendant la séance.

À l’attention de nos panelistes, veuillez indiquer votre nom ainsi que la langue dans laquelle vous allez parler si vous allez parler dans une autre langue que l’anglais.

Avant de parler, assurez-vous d’avoir sélectionné la langue dans laquelle vous allez parler dans le menu d’interprétation. Assurez-vous également de mettre en sourdine tous les autres dispositifs et les notifications. Veuillez parler clairement et distinctement à l’attention des interprètes.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d’un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu’elle soit incomplète ou qu’il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Cette discussion est donc entre le Conseil d'Administration et le NCSG uniquement. Nous n'allons pas donc par prendre de questions du public. Toutefois, les participants peuvent tous faire des commentaires sur le chat. Utilisez le menu déroulant dans l'onglet du chat et sélectionnez « Répondre à tous les panelistes et participants » ; cela permettra à tous de voir votre commentaire.

Pour avoir accès à la transcription en temps réel, veuillez cliquer sur « Closed Caption » dans la barre d'outils de Zoom.

Sur ce, je vais maintenant céder la parole au président du Conseil d'Administration de l'ICANN, Maarten Botterman. Vous avez la parole.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci beaucoup Franco.

Bienvenue aux membres de l'unité constitutive des entités non commerciales. C'est toujours un grand plaisir de vous retrouver pour avoir une discussion ouverte et constructive comme on l'a toujours fait. Et à n'en pas douter, vous aurez vu certaines des décisions prises hier à la lumière de la situation actuelle et sachant que de nombreuses personnes sont profondément affectées directement par cette situation. L'idée est de soutenir au mieux et de positionner la mission de l'ICANN à cet égard.

Sur ce, j'attends avec impatience donc les discussions que nous allons avoir ainsi que les points que vous souhaitez aborder.

Avant cela, je vais demander à Matthew Shears, celui que vous avez envoyé au Conseil d'Administration pour nous aider à nous préparer, de modérer pour nous. Matthew, c'est à vous.

MATTHEW SHEARS : Merci Maarten. Très heureux aussi de vous voir, ne serait-ce que virtuellement de nouveau et d'être ici avec vous. J'espère qu'on pourra très prochainement se voir de visu.

L'objectif de cette discussion – et j'aime beaucoup ce terme d'ailleurs, discussion –, c'est d'aborder un petit peu les choses avec vous, voir comment vous voulez procéder, dans quel ordre.

BRUNA SANTOS : Écoutez, on peut traiter les questions qu'on vous a envoyées, on peut commencer avec la première série, puis la deuxième série avec le Conseil d'Administration. Et ainsi, on aura plus de temps pour traiter les autres questions. C'est bon pour vous, Matt ?

MATTHEW SHEARS : Oui, pas de problème.

BRUNA SANTOS : Le groupe de questions qu'on a eues – et là, je vais passer rapidement sur les trois questions qu'on a envoyées parce que cela fait longtemps... Depuis la dernière fois qu'on s'est vus, il y a beaucoup de choses qui se sont produites, notamment en Europe. Et se pose

également le problème de la pandémie. Et on a décidé de concentrer la discussion aujourd'hui sur quatre questions principales.

La première, l'ICANN et les droits humains avec deux questions, l'une porte sur le WHOIS et la deuxième sur les résolutions actuelles.

Deuxième question par rapport aux recommandations et groupes de travail et également quelle sera la dynamique pour la prochaine série de gTLD par rapport à certains pays.

Troisième thématique : relation de l'ICANN et des gouvernements, notamment par rapport à la souveraineté numérique, le DNS – et cela, j'en ai également parlé avec Göran un peu dans nos réunions précédentes par rapport à l'équipe de direction de l'ICANN et au PDG de l'ICANN.

Et la quatrième : thématiques futures du SSAD. Par rapport au SSAD, il s'agit plus d'une question pratique, à savoir essayer de comprendre et que vous nous expliquiez quelles vont être les prochaines étapes par rapport au SSAD et si vous pourriez nous donner une idée du calendrier pour les prochaines étapes.

Peut-être qu'on peut commencer par la première thématique, l'ICANN et les droits humains. Je ne sais pas si ma collègue veut intervenir et m'aider à diriger cette partie du débat ? Si c'est le cas, allez-y et intervenez et on peut commencer par aborder la première question.

MATTHEW SHEARS :

Farzaneh ?

FARZANEH BADI : Excusez-moi, je n'étais pas sûre qu'on m'avait appelée. Merci beaucoup Bruna.

La première question. Pour élaborer cette question, on a examiné un peu plus en détail cette thématique. Mais d'une manière générale, ce dont on voulait parler avec vous, c'est voir s'il serait possible que... Dans la résolution du Conseil d'Administration, vous avez envisagé plusieurs choses tels que les risques, les communautés affectées et d'autres domaines qui sont affectés par votre résolution. Donc on se demandait si vous avez envisagé une évaluation globale en termes d'incidence sur les droits humains et si cette résolution pourrait potentiellement avoir une incidence en termes de droits humains et avoir une incidence en termes de confidentialité de la vie privée, renforcer la sécurité, ce genre de choses. C'était la proposition initiale qu'on pensait vous présenter.

Et l'autre question que nous avons vue dans la résolution avant et avec laquelle nous sommes tout à fait en désaccord, c'est que parfois, dans votre résolution par rapport au WHOIS, vous avez un texte qui aurait tendance à suggérer que le WHOIS sert à identifier les titulaires de nom de domaine. Cette résolution date du 24 février me semble-t-il et il y a ce texte.

INTERPRÈTE : Coupure audio.

FARZANEH BADI :

Étant donné qu'il manque des informations par rapport aux titulaires de nom de domaine, il pourrait ne pas être conforme à la mission de l'ICANN et aller dans l'intérêt de l'intérêt public mondial.

Par rapport au fait d'être parvenu à cette conclusion sur le fait que cela ne va pas dans le sens dans la mission de l'ICANN, le WHOIS n'a jamais servi à identifier les titulaires de nom de domaine et l'ICANN n'a jamais été chargée de cela.

S'agit-il d'un problème de rédaction dans cette résolution ? Peut-être que c'est un problème purement de forme que vous avez utilisée et sur laquelle vous êtes convenus ? Si c'est une erreur, très bien. Mais si le Conseil d'Administration croit réellement que le WHOIS sert à identifier les titulaires de nom de domaine et que l'ICANN a un certain rôle à jouer à ce niveau-là, alors il faut qu'on ait une conversation là-dessus.

Donc il y a deux questions qui se posent ici. La plus générale, à savoir : pouvez-vous envisager l'impact sur les droits humains de cette résolution ? Et l'autre question : identification des titulaires de nom de domaine dans le WHOIS, qui n'est précisément pas l'objet du WHOIS.

MATTHEW SHEARS :

Merci beaucoup de ces questions détaillées.

Nous avons un certain nombre de membres du Conseil d'Administration qui vont y répondre. On va réunir ces questions. Je crois que Sarah va commencer, puis Avri et Becky vont répondre sur la question du WHOIS.

SARAH DEUTSCH :

Merci Matthew. Et merci d'avoir formulé cette question.

Les droits humains, d'une manière générale, bien entendu, c'est une question importante comme votre unité constitutive le sait très bien, en particulier en cette année difficile. Donc c'est une question extrêmement complexe, c'est une valeur fondamentale pour nous et elle doit être en harmonie avec nos engagements et nos valeurs. Et les droits humains et leur valeur fondamentale doivent être en harmonie avec le reste.

Comment on établit cet équilibre ? C'est une question intéressante, certes, et cela figure dans nos statuts constitutifs identifiés sur la base du cas par cas, idéalement par l'intermédiaire du processus de modèle ascendant. Donc je ne pense pas qu'on puisse simplifier les choses en disant : « Voilà, il suffit de le faire. » Non, il faut le faire de manière cohérente. Donc oui, on veut soutenir la communauté dans la mesure de nos moyens. Et tout cela, les droits humains, c'est dans le même cadre. Donc on a la capacité de faire cela.

Je sais que la manière dont on voulait promouvoir cela, c'était par l'intermédiaire de l'intérêt public mondial. Donc je vais laisser le soin à Avri de nous expliquer dans quelle mesure l'intérêt public mondial pourrait nous permettre de renforcer cette approche.

AVRI DORIA :

Merci. Merci d'avoir mentionné le GPI, le cadre de l'intérêt public mondial.

L'une des choses sur lesquelles on travaille actuellement, c'est le respect des droits humains dans le cadre de la mission. Cela fait partie de nos valeurs. Le GPI essaie de s'inscrire dans un processus qui nous permet d'envisager toutes ces valeurs, les différentes catégories que contiennent ces valeurs dès le début du processus. Il ne s'agit pas de dire qu'on ne parle pas des droits humains, on parle des droits humains, mais cela commence à pointer dans certaines résolutions.

Et l'objectif du cadre du GPI, c'est de nous donner une approche systématique pour en parler plutôt que de dire : « Oui, cela va dans le sens de l'intérêt public et cela va dans le sens des droits humains. » C'est clair, mais pourquoi ? Quelles sont les raisons ? Quelles sont les catégories ? Voilà le genre de travail qu'on veut établir avec ce cadre du GPI.

Par exemple, sur une décision où on va utiliser ce projet pilote, j'espère qu'on va d'abord avoir une discussion là-dessus. Et si ce projet pilote suit le cours normal des choses à l'ICANN, alors le GPI inclura les droits humains et des discussions ayant trait aux droits humains.

Pour revenir à cette structure ascendante, si vous regardez le travail qui est en cours actuellement, on passe en revue tout le travail qui a été fait dans le processus PDP. De quoi avons-nous parlé ? Quelles sont les thématiques qui ont surgi ? Quelles ont été les thématiques qui ont été traitées dans leur majorité ? Quels étaient les points de vue défendus ?

Et le Conseil d'Administration est passé d'une vision d'ensemble à un travail de synthèse si vous voulez, en passant en revue toutes les discussions qui ont eu lieu. Et à partir de là, on peut dire que oui, les droits humains ont été envisagés, il y a ce type de catégories relatives aux droits humains qui ont été envisagées, traitées de la bonne manière et ensuite, on pourra avancer.

À mesure que ce projet pilote évolue – et d'ailleurs, vous pouvez y contribuer en fournissant des commentaires, en apportant des réponses à des rapports en s'assurant que les droits humains soient dûment abordés dans les processus d'élaboration de politiques de sorte à ce que lorsque le Conseil d'Administration se penche sur ce genre de travail et décide d'approuver ou de rejeter une recommandation, nous avons les cartes en main pour examiner le tout et prendre une décision. J'espère avoir répondu à votre première question.

Mais par rapport aux raisons d'être, oui, je pense que dans le contexte du GPI, ce sera le cas. Merci.

Je passe la parole à Becky qui va vous donner des détails sur la question relative au WHOIS. Excusez-moi, j'ai oublié de céder la parole.

BECKY BURR :

Merci beaucoup. Bonjour à tous.

Je comprends ce que vous dites par rapport aux références implicites par rapport à l'objectif de la contactabilité du WHOIS par rapport à

l'identification. Je crois que dans ce cas, il y avait une question tout à fait spécifique qui concernait le Conseil. Donc les concepts sont un petit peu confus.

Ce qui nous inquiète en particulier par rapport à la recommandation 12, c'est les recommandations qui sont ressorties de la phase 1 du EPDP qui disaient que s'il y a des informations dans le champ « Organisation », il faut qu'il y ait une opportunité pour le titulaire de nom de domaine de confirmer ces informations. Et si les titulaires ne peuvent pas le confirmer, les parties contractantes ne sont pas à même d'afficher les informations. Donc le Conseil d'Administration était d'accord par rapport à cette recommandation.

Par contre, le Conseil d'Administration n'était pas nécessairement d'accord par rapport à la référence d'effacement des données. Et la raison pour laquelle cela nous inquiète est tout à fait technique. C'est en fait de dire sur la base de tout ce que nous avons compris et du point de vue des bureaux d'enregistrement que les choses peuvent devenir assez complexes en termes d'information où elles se trouvent, etc. Il est tout à fait possible que le titulaire de nom de domaine ait en fait pour intention d'être l'organisation.

Lorsqu'on efface ce champ, lorsqu'on substitue d'autres informations à la place, en fin de compte, ce sont les informations relatives au titulaire lui-même plutôt que des informations de contact qui seront perdues. C'est le risque.

Donc par rapport à ce qu'on a reçu, c'était la confirmation du conseil de la GNSO comme quoi l'idée était que l'itération soit publiée, mais

les informations qui pourraient être nécessaires, par exemple dans le cas d'un litige par rapport à qui est le titulaire de nom de domaine, parfois, c'est la personne qui dit être une organisation plutôt que ce soit l'organisation, etc., dans ce cas, les informations ne seraient plus disponibles pour résoudre un litige. C'était la question et c'est le problème de ce mot « identité » qui finalement prête à confusion.

Pour être claire, ce n'était pas simplement de décider de ce que sont les données d'enregistrement d'un titulaire de nom de domaine ou de ce qu'est le WHOIS, mais la question était la disparition des informations qui pourraient à ce moment-là ne plus être disponibles pour résoudre un litige. La question de l'accès à l'identité de titulaires de nom de domaine, c'était une question de droits juridiques associés avec les titulaires de nom de domaine dans ce cas.

Donc je comprends tout à fait votre point de vue. Nous allons inclure ceci dans notre liste de manière à être plus prudents par rapport à ce que nous utilisons comme nom. Mais voilà, c'était pour clarifier.

MATTHEW SHEARS :

Merci Becky.

Bruna ?

BRUNA SANTOS :

Merci beaucoup Avri et Becky et tous les autres pour vos réponses et pour votre transparence par rapport à la discussion.

Je reviens à la première question sur le GPI. Peut-être qu'on pourrait se réunir régulièrement sur la question des droits humains et la question du GPI de manière à mieux cadrer le travail chez nous au cours des mois à venir. Et dans le cadre du GPI, cela peut être une voie de travail. Ce n'est pas simplement un effort du NCSG, c'est un effort qui a lieu dans toute la communauté, cette question du GPI. Donc c'est simplement une idée que je suggère.

Oui, Avri.

AVRI DORIA :

J'aime beaucoup cette idée. Et si je peux vous recommander une activité sur ce cadre – et ce cadre actuellement est pour le Conseil d'Administration –, nous essayons de convaincre la communauté de nous faire son feedback là-dessus. Donc regardez ce cadre et apportez-y vos commentaires. Est-ce que nous procédons de manière adéquate ? Les associations que nous faisons entre les différentes catégories au sein du GPI et les droits humains, est-ce que tout ceci fait sens ? Ou alors est-ce qu'on peut ajouter certains éléments ? Ce serait déjà une excellente première étape.

Et par rapport aux politiques également, c'est un groupe qui convient tout à fait pour apporter les commentaires, pour soulever les questions sur le PDP. Donc j'aimerais beaucoup avoir davantage de commentaires qui soient soumis de la part de ce groupe pendant la période de commentaires.

Et j'ai oublié de dire que c'est Avri qui parle.

MATTHEW SHEARS : Farzaneh, je ne sais pas si vous souhaitiez ajouter quelque chose par rapport à ce qu'Avri a dit parce que je crois que c'est important. De notre point de vue, nous aimerions bien mieux identifier les questions sur les droits humains dans le cadre du travail du modèle multipartite plutôt que de considérer ceci dans le cadre du processus d'adoption. Donc il vaut mieux que ces questions soient soulevées plus tôt me semble-t-il dans le cadre du processus que plus tard. De notre perspective, il nous semble que cela serait plus logique en termes de processus.

Maarten.

MAARTEN BOTTERMAN : Je voulais ajouter quelque chose.

Il ne faut pas qu'il y ait d'erreurs. Ceci fait partie de nos valeurs. Donc je crois qu'il faut effectivement rentrer dans le détail et mieux structurer par rapport à la motion que nous avons adoptée hier. Il y est fait référence et ceci est en lien avec le sujet de la discussion.

MATTHEW SHEARS : Merci Maarten.

Bruna, passons à la prochaine question.

BRUNA SANTOS : Oui, tout à fait. Merci Matthew.

Deuxième sujet sur la juridiction. Étant donné le travail du groupe de travail sur la juridiction qui a terminé son travail il y a trois ans et si l'on considère également certaines des recommandations de la communauté par rapport à la licence OFAC, la question c'est : est-ce que la prochaine série de gTLD donne lieu à la discussion sur les pays sanctionnés ?

MATTHEW SHEARS :

Merci Bruna.

Je crois que pour répondre rapidement, c'est non. En fait, la prochaine série ne sera pas fermée aux pays sanctionnés, mais peut-être que je peux céder la parole à mon collègue pour davantage d'informations.

JOHN JEFFREY :

Oui. La première réponse, c'est non. L'ICANN ne ferme pas le processus de candidature à ces pays et il y a des licences qui sont proposées aux pays. Ces licences par le passé ont pu être obtenues.

Par exemple, lorsqu'une organisation fonctionne aux États-Unis et est sujette à des sanctions relatives au droit américain, en particulier les réglementations de sanction pour des raisons commerciales sont gérées par le bureau de contrôle des avoirs étrangers, l'OFAC, et par le Trésor américain. Ces sanctions qui sont similaires de nature par rapport aux sanctions économiques qui sont émises par d'autres gouvernements dans le monde entier ont été imposées à certains pays, à certaines entités ou individus qui font partie de cette liste de personnes ou d'entités bloquées OFAC, donc la liste SDN.

ICANN Org n'a pas le droit de fournir des biens ou des services aux résidents des pays sanctionnés, que ce soit des entités gouvernementales, que ce soit des ressortissants désignés par la liste SDN. Et ceci est similaire à la procédure qui existe par exemple dans l'Union européenne qui parfois s'applique. Cela peut également être le cas dans d'autres domaines où nous avons nos bureaux dans d'autres lieux.

D'une manière générale, l'ICANN ne donnera pas de licence aux services ou aux entités qui font partie d'une liste de ressortissants SDN. Par le passé, par exemple dans le cadre de la série de 2012, lorsque l'ICANN a dû fournir des services à des personnes ou entités qui n'étaient pas SDN mais qui résidaient dans les pays sanctionnés, nous avons obtenu des licences selon ce qui était demandé.

La piste de travail 2 demande à l'ICANN d'explorer des licences spécifiques pour permettre aux transactions individuelles d'être possibles sans le besoin de sanctions. ICANN Org délivrera une étude dans le cadre de la piste de travail 2 et fournira des informations dans la communauté sur les moyens selon lesquels l'ICANN essaie d'éliminer les problèmes dans le cadre de ces transactions pour les personnes qui sont dans les pays sanctionnés comme cela a été demandé dans le cadre de la piste de travail 2. Et même sans licence générale, comme cela est envisagé dans le cadre de la piste de travail 2, l'ICANN cherche toujours à obtenir ces licences.

Donc d'une certaine manière, l'ICANN ne ferme pas son processus de candidature aux personnes ou entités qui sont dans les pays

sanctionnés mais qui ne font pas partie de la liste SND. Donc il y a des licences spécifiques qui sont obtenues. Et nous avons donc pu obtenir ce type de licences par le passé.

MATTHEW SHEARS :

Merci John.

Bruna, y a-t-il d'autres questions là-dessus ?

BRUNA SANTOS :

Je ne pense pas. À moins que mes collègues aient quelque chose à ajouter ?

FARZANEH BADI :

Je suis en fait surprise et heureuse par ces réponses.

En 2012, me semble-t-il, dans le guide de candidature, il y avait une position spécifique – je ne vais pas rentrer dans le détail parce que je n'ai pas tous ces éléments en tête. Mais je crois que l'idée, c'est qu'il n'était pas possible pour des personnes ordinaires. Donc là, on parle de sanctions, mais on ne doit pas faire référence aux personnes qui soient honnêtes ou malhonnêtes, on parle simplement de personnes ordinaires.

En 2012, dans le guide de candidature, je crois qu'il y avait une disposition qui avait été rédigée, donc on avait parlé et c'était en fait la base de nos recommandations. Et l'idée était qu'on ne pouvait pas avoir ces licences. Donc j'espère qu'il pourra y avoir des licences

générales selon l'OFAC parce que je comprends bien qu'il n'y a pas de multigouvernance des opérateurs de registre. Mais dans le cas des nouveaux gTLD, les opérateurs de registre ne permettent pas aux titulaires de nom de domaine pour ceux qui sont ordinaires d'avoir cet accès. Donc il faut trouver une solution. Mais en tout cas, merci.

JOHN JEFFREY :

Je fais un suivi rapide

Il y aura encore des dispositions. Étant donné le lieu où se situe l'ICANN et étant donnée l'entité privée qu'est l'ICANN, il y aura besoin de suivre la loi évidemment. Et en 2012 par ailleurs, je crois qu'on a pu trouver ces informations dans la piste de travail 2 et ailleurs également.

MATTHEW SHEARS :

Merci John.

Bruna, à vous.

BRUNA SANTOS :

Par rapport à la législation, passons à ce débat, nous avons mentionné que nous allons parler de l'impact de la législation à un autre moment pendant la semaine, mais il y avait une autre question dont on a parlé il y a quelques jours avec Göran par rapport aux évolutions législatives récentes dans l'Union européenne et ailleurs. Notre question, c'est de savoir si vous pensez qu'il y aura davantage de pression de la part des gouvernements en ce qui concerne les problèmes réglementaires sur

l'internet à l'avenir avec une pression sur l'ICANN donc. Il y a la question du gouvernement ukrainien, mais c'est un cas assez spécifique. Il y a d'autres choses qui ont lieu, donc j'aimerais bien savoir si on peut parler du NIS2, ce qui s'est passé, l'étude sur l'utilisation malveillante du DNS de l'Union européenne, toutes les mesures relatives aux politiques. Donc voilà notre question.

MATTHEW SHEARS :

Merci Bruna. Nous pensons qu'en fait c'est l'opposé qui va se produire : pas plus de pression sur les gouvernements mais moins de pression. Donc l'inverse va se produire.

En tout cas, pour essayer de mieux répondre à votre question, je vais céder la parole à Göran.

GÖRAN MARBY :

Non, vous avez déjà répondu en fait pour nous. Mais j'en profite pour dire que je suis très heureux de vous revoir. Cela faisait longtemps qu'on ne s'était pas vus. C'est pour moi toujours stimulant d'un point de vue intellectuel de pouvoir échanger avec vous.

Mais je pense que ce qu'on a vu – et c'est particulièrement important de la part de l'Union européenne et de la Commission européenne – a commencé avec le RGPD. On le connaît tous très bien maintenant, cela a été la première législation de ce genre qui a eu un gros impact sur la capacité de l'ICANN à élaborer des politiques.

On peut considérer que certaines de ces législations sont bonnes, d'autres, considérons que c'est mauvais. Mais en tout cas, c'est une tendance indéniable qui veut que certains pays et certains législateurs pensent qu'ils doivent s'approprier le modèle multipartite pour leurs propres raisons. Et je pense que c'est justement l'inverse, Bruna. Regardez la pléthore de propositions juridiques qu'il y a sur la table.

Et je pense que d'ailleurs l'ICANN est appelée à jouer un nouveau rôle parce qu'on a des gens dans la salle qui débattent sur cela. Et je pense que c'est un peu injuste par rapport au modèle multipartite parce que s'ils ne considèrent pas que c'est intéressant, ils ne font pas de texte de loi dessus.

J'ai tendance à dire nous, mais nous au sein de l'ICANN, on doit en parler. Comment atténuer cela tout en préservant le modèle multipartite qui me paraît particulièrement important ? Parce qu'en fin de compte, on a réussi à le faire pendant des décennies. Tout le monde n'est pas d'accord avec nous d'ailleurs. Mais vous avez raison et je lis cette question d'une autre manière, parce qu'il y a des gens qui considèrent que des questions comme le contenu, la sécurité, cela ne relève pas de la mission de l'ICANN. Et on a encore un travail à faire pour parler de la nature même de l'internet. L'internet n'a pas de centre de gravité. Du point de vue de la prise de décision, il n'y a pas de centre de gravité. On est là pour faire un travail et on n'a pas les outils nécessaires pour cesser de le faire.

Bruna, pour répondre à votre question, plus tard dans la semaine, on va faire une séance avec la communauté pour passer en revue tout

cela justement, les propositions législatives, non seulement européennes mais également nord-américaines. Et c'est la première fois me semble-t-il qu'on le fait. On a toute une série de réglementations de différents pays, l'une de la Chine, de la Russie, des Pays-Bas qui vont être présentées.

Mais c'est intéressant ce que vous dites parce qu'à l'heure actuelle, il y a une séance du GAC où beaucoup de pays font entendre leur voix et reconnaissent le rôle de l'ICANN et apportent leur soutien pour les actions entreprises par l'ICANN depuis cette dernière semaine. Et cela me réconforte parce que cela montre bien qu'il y a encore beaucoup de pays qui soutiennent le modèle de l'ICANN et la manière dont fonctionne l'ICANN. Et c'est très réconfortant, je vous le disais. Je pense que nous sommes nombreux à être très émus par ce qui se passe par la situation actuelle. Et peut-être que cela nous renvoie précisément au fait que l'ICANN et vous en particulier, vous avez un rôle très particulier à jouer pour défendre ce genre de choses.

Excusez-moi si j'ai répondu très longuement à votre question. Mais on attend que des législateurs s'approprient le modèle multipartite qui est celui de l'ICANN pour des intérêts à long terme, parce que cela va déconnecter les utilisateurs finaux de l'internet. Et il faut comprendre les tenants et les aboutissants d'une telle action.

Merci de votre question.

MATTHEW SHEARS :

Merci Göran.

Est-ce qu'il y a d'autres membres du Conseil d'Administration, Sarah ou d'autres, qui souhaitent répondre ?

SARAH DEUTSCH :

Merci Matthew. Je souhaite intervenir pour reprendre à mon compte justement ce que vient de dire Göran.

Le risque ici, c'est que les législateurs pensent qu'ils peuvent outrepasser les processus de l'ICANN et les solutions que propose l'ICANN. Et on sait ce qui se passe lorsque les responsables de la réglementation et les législateurs se réunissent parce qu'ils voient les choses de manière trop générale. On voit que cela a été le cas par rapport à l'utilisation malveillante du DNS. Ce n'est pas le cas ici au sein de la communauté. Dans une certaine mesure, lorsque vous parlez de contenu, de concurrence, ce genre de choses ne font pas partie de la mission de l'ICANN. Donc toute la difficulté va être de voir comment dans le processus multipartite la communauté va continuer à travailler et quelle est la meilleure manière de travailler à la lumière de ces législations et réglementations externes.

Moi, ce que je vois, c'est qu'il y a une tendance croissante. On voit qu'aux États-Unis, il y a eu récemment une législation sur les drogues. Il y a des affaires en cours pour essayer de retirer du contenu des résolveurs. Et on nous demande de bloquer du contenu des fournisseurs et cela pose une série de difficultés. Le grand risque ici, c'est que les gens outrepassent tout l'écosystème du DNS et qu'on applique ici des mesures telle que le blocage ou autres.

Voilà le genre de choses dont nous au Conseil d'Administration on a parlé et qui nous préoccupent particulièrement.

À vous Matthew.

MATTHEW SHEARS :

Merci beaucoup Sarah.

Quelqu'un d'autre souhaite intervenir? Très bien, alors Bruna. J'espère que vous comprendrez où on en est sur cette question dans nos discussions au sein du Conseil d'Administration.

BRUNA SANTOS :

Oui, tout à fait. Et j'aimerais d'ailleurs féliciter le Conseil d'Administration de toutes les questions que vous nous avez apportées jusqu'à présent par rapport à nos requêtes de la semaine dernière. Et certaines préoccupations de la communauté par rapport à cette requête spécifique viennent du fait qu'il y a cette tendance à outrepasser le modèle multipartite et certains processus que nous avons créés au sein de cette communauté. C'est cette communauté qui a créé ces processus. Donc c'est très agréable et réconfortant de voir qu'on dit cela, qu'on l'envisage, mais qu'on veut trouver tous ensemble des solutions encore plus novatrices à ce problème. Donc voilà, je voulais saisir cette occasion pour vous en féliciter.

Enfin et tout aussi important, on a une question sur l'avenir du SSAD, le système normalisé d'accès et de divulgation. Nous savons que l'organisation ICANN a essayé de recruter un expert pour élaborer un

rapport quant à l'utilité du SSAD, mais notre question est plus pratique. On souhaiterait comprendre et que le Conseil d'Administration nous explique quelles sont les prochaines étapes et ce que vous envisagez, un calendrier et en quoi est-ce que la communauté pourrait être d'utilité pour élaborer ce calendrier.

MATTHEW SHEARS : Je crois que c'est Maarten qui va ouvrir le feu et ensuite, il y aura d'autres membres du Conseil d'Administration qui vont suivre.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci.

En fait, j'apprécie le commentaire que vous avez fait juste avant de poser cette question, ou plutôt votre félicitations.

Vous réalisez qu'au Conseil d'Administration, on souhaite aussi que ce modèle multipartite fonctionne. Et on soutient pleinement cela. Alors, comment le faire de manière efficace ?

Peut-être qu'il ne s'agit pas d'attendre que quelque chose monte vers le haut. Il y a des choses qui naissent à partir d'initiatives avec des parties prenantes différentes qui se réunissent, qui adoptent des décisions, qui suscitent une discussion.

Et avec le SSAD – et j'en viendrais ensuite à l'outil ODA, évaluation de la conception opérationnelle –, là, il se passe exactement la même chose. Vous saurez qu'il y a d'ores et déjà de la part du conseil de la

GNSO une volonté de parler de cet ODA et de s'engager dans un dialogue avec le Conseil d'Administration.

Maintenant, vous posez la question des prochaines étapes. Prochaine étape : prochaine réunion avec le conseil de la GNSO cette semaine pour qu'on puisse parler de cela. Et dans nos échanges de correspondance, Philippe a également confirmé l'intérêt de la GNSO de poursuivre le travail pour voir comment à partir de là, à partir de ce qu'on a appris et grâce au bon travail de l'organisation ICANN, comment avancer. Cela a à voir avec la politique adoptée et comment évoluer.

On attend avec impatience cet engagement qui s'éloigne un petit peu du schéma habituel où le Conseil d'Administration prend cette position, la GNSO prend cette position, etc.; non. On essaie de discuter et d'échanger là-dessus.

MATTHEW SHEARS :

Merci Maarten, très intéressant.

Qui d'autre souhaite intervenir ? Becky ?

BECKY BURR :

Non, inutile d'intervenir, je pense que Maarten a bien résumé les choses. Ce qu'on essaie, c'est d'avoir une conversation avec le conseil de la GNSO. Le Conseil d'Administration n'est pas parvenu à une conclusion pour l'instant et a contacté le conseil de la GNSO. On a eu une première conversation, on va en avoir d'autres, donc on est très

engagés. Et à un certain moment donné, il va falloir fixer un calendrier, mais étant donné le niveau d'engagement, aussi bien du côté du conseil de la GNSO que du côté du Conseil d'Administration, on va essayer d'avancer aussi vite que possible et faire les choses aussi bien que possible.

MATTHEW SHEARS : Merci Becky.

Bruna, avez-vous d'autres questions ?

BRUNA SANTOS : Non. Écoutez, pas d'autres questions. Est-ce que les membres de notre unité constitutive souhaitent intervenir ? Si c'est le cas, levez la main. Non, écoutez, je ne pense pas, donc on peut passer à vos questions.

MATTHEW SHEARS : Bien, on va passer à nos questions alors. Est-ce qu'on peut les afficher à l'écran s'il vous plaît ? Très bien. Nous avons deux questions que nous souhaitons vous poser.

Bien entendu, la première est la suivante : quelles sont les priorités du NCSG pour 2022 ? Et comment est-ce que ces priorités nous aident à atteindre nos objectifs communs à l'ICANN ? Et comment est-ce qu'on peut ensemble avancer pour atteindre ces objectifs ?

Et la deuxième question : quelles suggestions avez-vous pour renforcer l'efficacité de l'ICANN par rapport au processus de mise en œuvre après adoption du PDP ou des recommandations de révision ? On attend avec impatience votre réaction là-dessus.

BRUNA SANTOS :

Très bien Matthew, excellentes questions, laissez-moi vous dire, en particulier la première.

On vient d'avoir justement il y a quelques semaines une réunion où le NCSG essayait de refixer ses priorités pour 2022, mais on a été pris dans les débats sur la manière dont on peut faire en sorte que nos membres s'engagent davantage. Donc on a eu une conversation sur le niveau de difficulté actuel parce que même si c'est une excellente communauté, le nombre de volontaires qui s'engagent dans les PDP et le nombre de membres au conseil est très limité. Donc on a eu une discussion sur la manière dont on pourrait améliorer les choses à ce niveau.

Donc les priorités pour cette année, pour répondre à votre question, seront les suivantes : refaçonner d'une certaine manière notre communauté en faisant participer les gens, en attirant de nouvelles personnes, en trouvant des solutions plus créative, en attirant des nouveaux venus en particulier.

Et aussi en termes de processus d'élaboration de politique, Tomslin, je ne sais pas si vous êtes là, si vous voulez intervenir, levez la main, mais on a tous convenu que pour la prochaine série de gTLD et aussi par

rapport aux résultats du processus SSAD, pour nous, le PDP va être la priorité numéro un, mais on n'a pas vraiment approfondi cette discussion, donc on va continuer à approfondir cette thématique cette semaine. Donc notre prochaine réunion sera une suite de la première.

Voilà ce que j'avais à dire. Mais si d'autres membres du groupe souhaitent intervenir, allez-y.

TOMSLIN SAMME-NLAR : Merci Bruna.

Je voulais juste dire que nous avons commencé à parler de ce que nous pensons à la NCSG par rapport à ce que le Conseil d'Administration pourrait améliorer en termes de cycle d'élaboration de politiques. D'abord, peut-être une accélération. Nous observons ce que fait le conseil de la GNSO avec le Conseil d'Administration avec attention, en particulier parce que nous avons participé avec le SPL à l'invitation du conseil de la GNSO. C'est quelque chose qui nous semble intéressant. Il y a des résolutions qui devraient être mises en œuvre plus rapidement. C'est ce que nous surveillons et c'est ce qui nous intéresse.

MATTHEW SHEARS : Merci Tomslin.

Göran.

GÖRAN MARBY :

Tomslin, Bruna et moi avons eu cette même conversation. L'écosystème est très important, je n'ai pas à vous le dire, mais je souhaite quand même insister. Votre voix est importante dans l'écosystème de l'ICANN. Cela fait six ans que je le dis. Je n'ai pas de solution nécessairement, mais je sais que David et son équipe, comme vous l'avez dit, sont tout à fait ouverts à vous écouter pour améliorer les choses et trouver une solution, peut-être aussi pour mieux préparer des supports pour ce groupe qui soient plus adéquats.

Nous avons tous confiance les uns dans les autres, je pense que nous savons que nous pouvons améliorer notre processus sur la base de cette relation de confiance. Donc n'hésitez pas à indiquer à l'équipe de soutien et à David ce dont vous avez besoin pour qu'ils puissent vous aider. Étant données les caractéristiques de ce groupe – et je le dis avec tout le respect que je vous dois –, vous avez vraiment quelque chose à apporter à l'ICANN et vous avez une approche particulière, donc il faut le prendre en compte.

MATTHEW SHEARS :

Merci beaucoup.

Benjamin.

BENJAMIN AKINMOYEJE :

J'espère que vous m'entendez bien.

Je voulais juste dire que lors des quelques dernières réunions, il me semble que le temps de la NCSG a été réduit. Donc si notre voix est

importante, je pense qu'il nous faudrait davantage de temps. Je crois que c'est important que nous puissions vraiment soulever les questions qui nous préoccupent pendant les réunions de l'ICANN. Si notre voix est importante, donc j'aimerais vraiment qu'on prenne ceci en compte.

Merci.

MATTHEW SHEARS :

Merci.

Bruna ?

BRUNA SANTOS :

Merci Matthew.

Oui, par rapport à cette discussion, j'aimerais clarifier certaines choses. Nos priorités pour cette année sont une sensibilisation à l'interne et à l'externe, travailler les rapports, impliquer davantage de personnes, améliorer la participation. Mais en termes de politiques, la coordination du WS2, toutes ces initiatives continuent d'être des priorités pour la NCSG et en même temps, nous travaillons à cette sorte de nettoyage interne.

Voilà, c'était pour clarifier un petit peu les choses.

MATTHEW SHEARS :

Merci beaucoup.

Il nous reste encore un peu de temps. Farzaneh.

FARZANEH BADI :

Matthew, il me revient avec nostalgie cette image, je crois que c'était en 2018 lors d'une réunion de l'ICANN, en fait, on a parlé exactement de la même question, de l'efficacité et de l'efficience. N'est-ce pas ? Vous avez posé cette question et maintenant, quatre ans se sont écoulés.

Vous savez, une des démarches pour améliorer l'efficacité et l'efficience, ce serait peut-être de ne pas reparler des mêmes questions. Nous vous avons dit à l'époque lors de cette réunion que lorsqu'on ne cesse en fait de remettre les mêmes choses à l'ordre du jour... Par exemple, toutes les demandes du GAC, lorsque par exemple le conseil remet sur la table certains aspects... Je vous donne un exemple. Récemment, le président du Conseil, Maarten, a envoyé une lettre au conseil de la GNSO où il a demandé au conseil de la GNSO de prendre le temps avec le GAC de réfléchir aux génériques fermés, d'essayer de trouver un cadre. Et ensuite, ceci a été envoyé à l'élaboration des politiques. Là, ce n'est pas quelque chose qui améliore l'efficience et l'efficacité, c'est simplement un moyen finalement de rouvrir les mêmes sujets.

Je pense qu'à un moment ou à un autre, les groupes doivent accepter qu'ils ont un rôle consultatif. Ils peuvent donc fournir des conseils, des avis, mais ils ne peuvent pas contrôler le processus. Donc il me semble que le Conseil d'Administration devrait réfléchir à ne pas nécessairement rouvrir les débats, envoyer des choses au conseil de la

GNSO tout simplement parce qu'un comité consultatif l'a demandé. C'est ce que je suggère. Je l'ai déjà suggéré il y a quatre ans. Et dans quatre ans, peut-être que je devrais encore refaire cette suggestion.

MATTHEW SHEARS :

Merci Farzaneh.

Je vais laisser Maarten répondre, mais je crois que dans ce cas spécifique, nous essayons de voir où nous en sommes. Peut-être Maarten que vous pouvez apporter un commentaire là-dessus ?

MAARTEN BOTTERMAN :

Oui. Tout d'abord, merci et on ne peut pas dire que tout ce qu'on fait est d'une grande efficience ou d'une grande efficacité. Je le comprends bien. Ce qu'on essaie de faire, c'est de faire notre travail dans le cadre des statuts avec tout le respect que l'on doit au système.

Nous sommes limités par les statuts, donc nous devons écouter le GAC, nous devons prendre au sérieux leurs avis pour d'excellentes raisons. Nous avons le privilège d'avoir le GAC dans le système et les gouvernements sont engagés à être présents dans la salle et ils ne sont pas à l'extérieur à nous imposer des législations. C'est une bonne chose.

En ce qui concerne cet aspect, par rapport au nouveau programme des SubPro, nous pensons que faciliter cette initiative est important. Et en termes de législations, nous devons parler. Et dans le cadre de ces échanges avec d'autres, cela représente une opportunité, parce

que les deux parties souhaitent avancer dans le bon sens de manière raisonnable, de manière envisageable, tout en prenant en compte les différentes perspectives.

Nous avons hâte de communiquer...

[coupure audio]

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]